



CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT

**SAINT-MARCELLIN
VERCORS ISÈRE**
COMMUNAUTÉ



ANNEXE 3 LA COLLECTE

CONTRIBUTION

mars 2021

LE



1. CYCLAD (17)

Voici quelques éléments chiffrés pour le déploiement de la collecte des biodéchets sur le territoire des Charentes.

Ces dispositifs permettent de travailler à moyens humains constants pour la collecte.

- **1/ Bornes d'Apport Volontaire** sur les CDC Aunis Atlantique et Aunis Sud de 62 617 habitants, 44 communes avec **une collecte en camion robotisé** :



- Borne d'apport volontaire : 900 € HT (déploiement de 250 bornes)
 - Bioseau : 1,80 € HT (1 bioseau par foyer)
 - Sac de pré collecte : 0,06 le sac (100 sacs par foyer et par an)
- *Modalités de collecte envisagées :
- C 0,5 en OM (collecte en porte à porte)
 - C 1 en EM (collecte en porte à porte)
 - C 1 en Biodéchets (1 borne d'apport volontaire pour 250 habitants)

- **2/ Bacs de regroupement fermés operculés** en complément des bacs de regroupement existants en Vals de Saintonge de 53 790 habitants, 110 communes avec **une collecte en camion traditionnel** :



- Bacs de regroupement 360 Litres avec couvercle operculé : 62 € HT (déploiement de 2 200 bacs)
 - Bioseau : 1,80 € HT (1 bioseau par foyer)
 - Sac de pré collecte : 0,06 le sac HT (100 sacs par foyer et par an)
- *Modalités de collecte envisagées :
- C 0,5 en OM (bac de regroupement 660 L)
 - C 1 en EM (bac de regroupement 660 L)
 - C 1 en Biodéchets (bac de regroupement 360 L pour 25

habitants)

- **3/ Bacs individuels à cuves réductrices** pour les CDC Coeur de Saintonge et Gémozac de 32 337 habitants, 34 communes avec **une collecte en camion bi-compartmenté** :



- Bac 140 litres à cuve réductrice : 27,50 € HT (déploiement de 14 700 bacs)
 - Bioseau : 1,80 € HT (1 bioseau par foyer)
 - Sac de pré collecte : 0,06 le sac (100 sacs par foyer et par an)
- *Modalités de collecte envisagées :
- C 0,5 en OM (collecte en porte à porte)
 - C 0,5 en EM (collecte en porte à porte)
 - C 1 en Biodéchets (collecte en porte à porte)

Enfin pour information :

- Coût de traitement des biodéchets 2019 : 45 €/t
- Coût de traitement des OMR 2019 : 85 €/t (avec TGAP)
- TGAP moyenne (incinération et enfouissement) : 9,5 €/t

Le coût global de l'opération est de **4 320 631 €**. Il correspond à l'ensemble des actions (communication, formations...) et des investissements à réaliser pour déployer le projet

Coût global de l'opération (moyenné sur 7 ans) : + 5,8 €/hab/an (860 000 /148 744 hab)

Dont Coûts des sacs biodéchets : 2,5 €/hab/an soit 43% du coût de l'opération

A noter que la part de l'achat des sacs biodéchets mis à disposition des habitants représente à elle seule 374 000 euros/an soit **2,5 €/hab/an** c'est à dire **43% du coût de l'opération**. Avec l'interdiction des plastiques à usage unique et le déploiement sur les marchés, supermarchés de la présence de sacs plastiques biosourcés et conformes au compostage ainsi que des sacs krafts on peut imaginer à terme que les usagers pourront réemployer ces contenants ce qui évitera à la collectivité de les acheter.

Coûts du traitement : OMR + Biodéchets + Emballages = -3,1 €/hab/an

Coûts de traitement des OMR : - 4,8 €/hab/an

L'opération doit permettre de passer de 171 kg/hab/an d'OMR à 133 kg/hab/an soit une réduction d'OMR de 38 kg/hab/an.

En 2023 avec l'augmentation du coût de la TGAP le prix de traitement sur le territoire est estimé à 127 € TTC/t soit une économie de 4,8 €/hab/an.

Coûts de traitement des biodéchets : +1,5 €/hab/an

L'opération doit permettre de valoriser 30 kg/hab/an supplémentaires de biodéchets. En 2023 le prix de traitement des biodéchets est estimé à 50 € TTC/t soit un coût de 1,5 €/hab/an.

2.SYNDICAT MIXTE DE THANN-CERNAY (68)

Le Syndicat mixte du Secteur 4 du Haut-Rhin regroupe 155 000 habitants dans un secteur semi-rural à rural. Il a pour vocation le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Il s'est engagé dans la valorisation biologique dès 1985 en mettant en place une usine de compostage sur OMR, l'objectif étant de produire un compost épandu localement et de réduire la fraction résiduelle à incinérer.

Il a voulu développer une nouvelle filière, celle des biodéchets triés à la source sur son territoire avec pour objectif la production d'un amendement organique de meilleure qualité qu'il ne l'était.



Le Syndicat Mixte de Thann Cernay, membre du SM4, regroupe 42 000 habitants, dans un secteur semi-rural. Il est en charge de la collecte des déchets et de la gestion de deux déchèteries :

- collecte conteneurisée en porte-à-porte (PAP) des ordures ménagères résiduelles, tous les 15 jours en C 0,5 hormis les grands quartiers d'habitat vertical et les centre-villes (en collecte hebdomadaire, C1) ;
- collecte conteneurisée en porte-à-porte des biodéchets en C1 ;
- collecte sélective (CS) en sacs de 50l en porte-à-porte des emballages ménagers recyclables en C 0,5.

Tout le territoire est couvert par une redevance incitative au volume depuis le 1er janvier 2011.

Résultats quantitatifs

Le ratio moyen de biodéchets du SM4 en 2016 est de 69 kg/hab (pour les collectivités en porte-à-porte) et 30 kg/hab (collectivités en point d'apport volontaire).

Le ratio moyen du SMTC est de 61 kg/hab (2016)

Dès le démarrage des collectes le ratio était de 46 kg en 2010 sachant que tout le territoire a été desservi progressivement au cours de l'année.

Le parc de bacs actuel se décompose comme suit :

- 11 900 bacs de 80 l,
- 880 bacs de 240 l (habitat collectif, gros producteurs),
- environ 17 000 petites poubelles (distribuées en 2009-2010), ces dernières sont en cours de remplacement par des bioseaux ventilés de 7 l
- dotation annuelle en sacs compostables (amidon de maïs ou féculé de pomme de terre) : 2 000 000 de sacs de 20 l et 8 000 housses de 240 l.

A partir de 2016, la taille des sacs bio a été revue à la baisse, passant de 20 l à 12 l et pour 2018 avec les nouveaux bioseaux, ils auront une contenance de 8l (économie de matière),

- consommation hebdomadaire d'un foyer : 2-3 sacs.

Bilan matière 2016 de la plateforme de compostage :

- 13 800 t entrantes de biodéchets, dont 7 500 t de collectivités membres du syndicat avec des consignes de tri similaires sur l'ensemble du territoire et 5 600 t de biodéchets issues de collectivités clientes (une d'entre-elles propose des bacs de 180 à 240 l pour les biodéchets, d'où de gros apports de déchets verts) et 770 t de clients privés.
- 8 140 t de compost écolabellisé,
- 263 t de refus de compostage, traitées par incinération.

Résultats qualitatifs

Le déploiement des collectes sélectives de biodéchets sur le territoire du SM4 a permis la production d'un compost de qualité et la multiplication des débouchés de ce dernier :

- agriculture : blé, maïs, asperges...
- particuliers pour l'entretien de leur potager

Cette diversification a ainsi permis au Syndicat Mixte d'améliorer l'image de marque de son compost et de mieux faire comprendre le fonctionnement de son installation : en venant récupérer du compost sur site les usagers voient la finalité de leur geste de tri.

Le compost est écolabellisé depuis le 1er janvier 2012 et constitue un gage de qualité complémentaire.



Il est labellisé depuis 2017 ASQA (Amendement Sélectionné Qualité Atestée, label initié par le réseau Compost Plus auquel le SM4 adhère).

Par ailleurs le SM4 souhaite entamer une réflexion sur la certification AB (Agriculture Biologique) courant 2017.

Moyens financiers

Le Département du Haut-Rhin a fourni :

- gratuitement les sacs compostables les cinq premières années,
- les bacs (80 l et 240 l) et les petites poubelles également à titre gracieux au démarrage de l'opération.

Depuis 2013, le SMTC achète en direct les sacs compostables et depuis 2015, c'est le réseau Compost Plus qui propose un groupement de commandes avec à la clé une baisse des prix unitaires.

En 2016 cela représente une dépense de fonctionnement de 75 000 € TTC (sacs de 10 l).

Pour 2018, les sacs auront une contenance de 8 l et donc le SMTC bénéficiera à nouveau d'une baisse de prix.

Avec l'optimisation du service, (baisse de la collecte OMR de C1 à C0,5, voire de C2 à C0,5 ou C1), la collecte des biodéchets représente par rapport à la situation initiale, une demi-collecte supplémentaire. Celle-ci est compensée par un coût de traitement des biodéchets nettement inférieur à celui des ordures ménagères.

Le SM4 a mobilisé un budget d'environ 400 000 € TTC en investissement pour l'acquisition d'un broyeur à biodéchets sur la plateforme de compostage, l'objectif étant de préparer la fermentation des biodéchets.

Sources :

Dossier technique Cyclad collecte séparée des biodéchets janvier 2020

ADEME-OPTIGEDE Fiche technique collecte sélective syndicat mixte Thann Cernay





**Conseil de développement
de Saint-Marcellin Vercors
Isère Communauté**

Maison de l'intercommunalité
7 rue du colombier CS20063

38162 Saint-Marcellin cedex

04 76 38 45 48

conseil.developpement@saint
marcellin-vercors-isere.fr

